

# Progression de l'accessibilité, mais rien pour les sciences fondamentales

## Faits saillants du budget fédéral 2017-2018

Mars 2017

## Aperçu

Le gouvernement libéral a déposé le 22 mars 2017 son deuxième budget dans lequel il expose sa vision sur l'emploi et la croissance – axée sur le perfectionnement des compétences, l'innovation et les investissements dans les infrastructures. Pour mener à bien ce programme, le gouvernement propose diverses mesures positives qui contribueront à faciliter l'accès aux études postsecondaires, particulièrement pour les étudiants inuits, métis et des Premières Nations et pour les étudiants à temps partiel.

On ne trouve cependant dans le budget de cette année aucun nouveau financement pour la recherche fondamentale. Cette lacune est d'autant plus étonnante par rapport au premier budget de l'an dernier du gouvernement qui avait accru les budgets des conseils subventionnaires et annoncé le lancement d'un examen du financement fédéral aux sciences fondamentales, dont les résultats sont toujours attendus.

Les chercheurs universitaires pourront voir s'ouvrir un nombre légèrement plus élevé de possibilités de recherche appliquée grâce à des partenariats avec l'industrie dans le cadre d'initiatives fédérales de niche axées sur l'innovation. De même, environ 25 chaires supplémentaires d'excellence en recherche du Canada seront créées au cours des huit prochaines années à l'aide des ressources existantes. Le gouvernement a promis de supprimer la grande disparité entre les sexes qui existe au sein de ce programme.

Le budget de 2017 est le premier à inclure une analyse comparative entre les sexes. Il prévoit des investissements dans les services de garderie, les soins à domicile, les programmes destinés à augmenter la participation des femmes dans les domaines des STIM (Science, technologie, ingénierie et mathématiques), ainsi que les initiatives visant à contrer la violence fondée sur le sexe. Ce sont d'excellents premiers pas pour s'attaquer aux obstacles à l'équité.

En somme, si le budget de 2017 comporte diverses initiatives bienvenues, il marque le pas côté soutien à la recherche fondamentale. Le gouvernement doit assurer des investissements soutenus dans les sciences fondamentales afin de pouvoir réaliser de véritables avancées dans le domaine des connaissances qui

contribueront à notre compréhension du monde et à une meilleure qualité de vie.

## Investissements dans les sciences et la recherche

Étant donné l'accent mis par le gouvernement sur l'innovation, il est plutôt étonnant de constater l'absence de toute nouvelle augmentation du financement de base des conseils subventionnaires. Dans son budget de l'an dernier, le gouvernement avait entrepris d'inverser la tendance à la baisse du financement de la recherche qui durait depuis dix ans, en accordant aux conseils subventionnaires de la recherche 95 millions de dollars supplémentaires par an. L'ACPPU estime nécessaire d'injecter 500 millions de dollars sur trois ans pour retourner aux niveaux de financement de 2007 si l'on tient compte de l'inflation.

Conseils subventionnaires	% Recul 2007-2017
Recherches en sciences humaines	-12.0%
Recherches en sciences naturelles et en génie	-2.9%
Instituts de recherche en santé	-7.3%
Coûts indirects	-1.7%
Total	-5.6%

### Ce que contient le budget 2017 :

- Investissement de 117,6 millions de dollars sur huit ans pour la création d'environ 25 chaires de recherche de Canada 150 qui seront financées à l'aide de ressources du Programme des chaires d'excellence en recherche du Canada existant. Cela permettra de combler les lacunes du programme en matière d'équité.
- Engagement à rendre le rapport sur les sciences fondamentales public au cours des mois à venir. Il est permis de s'attendre à ce que le gouvernement engage des fonds supplémentaires du fait qu'il lui a été demandé, comme il le souligne, de faire des recommandations sur les défis auxquels sont confrontés les femmes et d'autres groupes sous-représentés, ainsi que sur des façons de rendre les mesures de soutien actuelles plus accessibles et inclusives.

- Création d'une nouvelle médaille d'or du premier ministre pour reconnaître l'excellence scientifique et attirer davantage d'éloges à l'échelle internationale à l'endroit des scientifiques et des chercheurs canadiens.
- Affectation de 125 millions de dollars au lancement d'une stratégie pancanadienne en matière d'intelligence artificielle pour accroître le nombre de stagiaires et de chercheurs de deuxième cycle qui étudient l'intelligence artificielle et l'apprentissage approfondi, dont le financement sera administré par l'Institut canadien de recherches avancées (ICRA).
- Financement renouvelé et accru de 35 millions de dollars sur cinq ans accordé à l'ICRA, à compter de 2017-2018.
- Versement au Réseau de cellules souches d'un financement renouvelé de 6 millions de dollars en 2018-2019.
- Versement à l'Agence spatiale canadienne de 80,9 millions de dollars sur cinq ans, selon la comptabilité de caisse, à compter de 2017-2018.
- Versement à l'Institut de l'informatique quantique de 10 millions de dollars sur deux ans.
- Versement au Fonds d'innovation sociale destiné aux communautés et aux collèges de 10 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018.
- Investissement de 22,3 millions de dollars sur cinq ans pour la mise sur pied d'un nouveau programme de développement de la technologie accessible.

### Infrastructure scientifique fédérale

À la suite des coupes intensives apportées par le gouvernement précédent dans le financement de la recherche scientifique, l'ACPPU a appelé à la création d'un poste de scientifique en chef indépendant et non partisan qui serait nommé par le Parlement et tenu de lui rendre compte. Le gouvernement a en partie donné suite cette année à cette demande en créant le poste de conseiller scientifique en chef. Le budget de 2017 accorde à celui-ci et au secrétariat connexe un budget annuel de 2 millions de dollars. Le conseiller scientifique en chef offrira au premier ministre et au ministre des Sciences des conseils sur les façons de garantir que les connaissances scientifiques du gouvernement sont accessibles au public, que les scientifiques fédéraux peuvent s'exprimer librement sur leurs recherches et que les travaux scientifiques sont communiqués efficacement dans l'ensemble du gouvernement.

Outre les recommandations à venir du groupe d'experts chargé de l'examen du soutien fédéral aux sciences fondamentales, le gouvernement a annoncé qu'il s'emploiera à élaborer une nouvelle stratégie sur l'infrastructure scientifique fédérale et qu'il entreprendra un examen du Conseil national de recherches du Canada. Le budget propose également de nouvelles initiatives scientifiques au gouvernement :

- Investissement de 70 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, afin d'apporter un soutien accru aux sciences et à l'innovation axées sur la découverte agricole, l'accent devant être mis sur les priorités émergentes, comme les changements climatiques et la conservation du sol et de l'eau, à Agriculture et Agroalimentaire Canada.
- Octroi de 73,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Environnement et Changement climatique Canada et à Ressources naturelles Canada pour établir un nouveau centre canadien des services climatiques afin d'améliorer l'accès à des centres de climatologie et de résilience climatique régionale. Les centres collaboreront avec les provinces, les territoires, les Autochtones et d'autres partenaires pour faciliter l'accès des gouvernements, des communautés, des décideurs, des entreprises et des organisations aux données et aux renseignements liés à la climatologie, et aider à appuyer la prise de décisions en matière d'adaptation aux changements climatiques partout au pays.
- Octroi de 47 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, à Santé Canada, à l'Agence de la santé publique du Canada et aux Instituts de recherche en santé du Canada pour élaborer et mettre en œuvre un plan d'action national afin de réagir au large éventail de risques pour la santé occasionnés par les changements climatiques.

### Accès à l'éducation postsecondaire

Le budget de 2016-2017 prévoyait des investissements considérables pour améliorer l'accès aux études postsecondaires et réduire la dette étudiante grâce au relèvement du plafond des bourses d'études canadiennes pour les étudiants à faible revenu et à l'élargissement de l'admissibilité au programme. Cependant, aucun financement supplémentaire n'a été prévu pour le Programme d'aide aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire. L'ACPPU s'est jointe à d'autres pour

réclamer des investissements annuels de 50 millions de dollars dans le programme. Sont finalement inscrits au budget de 2017 les investissements tant attendus pour aider financièrement les étudiants autochtones et élargir l'accessibilité par d'autres moyens.

### Éducation des Autochtones

- Augmentation de 90 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2017-2018, du financement accordé au Programme d'aide aux étudiants inuits, métis et des Premières Nations de niveau postsecondaire. Ce financement soutiendra les besoins financiers en matière d'études postsecondaires de plus de 4 600 étudiants pendant ces deux années.
- Octroi à Indspire de 5 millions de dollars par an sur cinq ans, à compter de 2017-2018, sous la condition qu'Indspire amasse des fonds équivalents de 3 millions par an auprès du secteur privé qui permettront d'offrir 40 millions sur cinq ans sous forme de bourses d'études et d'entretien à l'intention de plus de 12 000 étudiants inuits, métis et des Premières Nations.
- Réalisation d'un examen complet, en collaboration avec des partenaires autochtones, de l'ensemble des programmes fédéraux actuels qui apportent une aide aux étudiants autochtones désireux de poursuivre des études postsecondaires. Cet examen aura pour but de faire en sorte que ces programmes répondent aux besoins des étudiants, tout en appuyant la fréquentation d'établissements postsecondaires menant à l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification.
- Modification de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* de manière à permettre aux étudiants qui sont inscrits en vertu de la *Loi sur les Indiens* mais qui ne possèdent pas la citoyenneté canadienne d'avoir accès au Programme canadien de prêts aux étudiants.
- Octroi de 14,7 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, afin de prolonger et d'élargir le Programme d'éducation de base des adultes du Nord dont la prestation est assurée par les collèges locaux.

### Bourses d'études

- Investissement de 59,8 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et de 17 millions par an par la suite, afin d'élargir les critères d'admissibilité aux bourses d'études canadiennes pour les étudiants à temps partiel. Ces changements, y compris ceux apportés au seuil, seront mis en place pour l'année universitaire 2018-2019 et devraient faire en sorte que 10 000 étudiants à temps partiel de plus soient admissibles chaque année aux bourses et aux prêts d'études canadiens.
- Investissement de 107,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et de 29,3 millions par an par la suite, afin d'élargir les critères d'admissibilité visant les étudiants adultes ayant des personnes à charge, en rehaussant les seuils de revenu.
- Affectation de 287,2 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2018-2019, à la mise sur pied d'un projet pilote pour mettre à l'essai de nouvelles approches visant à faciliter l'admissibilité aux bourses et aux prêts d'études canadiens des adultes qui souhaitent retourner aux études après avoir passé plusieurs années sur le marché du travail.
- Investissement de 132,4 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et de 37,9 millions par an par la suite, afin de permettre aux Canadiens sans emploi de suivre une formation qu'ils financent eux-mêmes tout en recevant des prestations d'assurance-emploi.

### Crédit d'impôt pour frais de scolarité

- Élargissement de l'éventail des cours admissibles à ce crédit afin d'inclure les cours de compétences professionnelles qui sont suivis dans un établissement postsecondaire au Canada (p. ex., l'étude d'une langue seconde ou une formation de base d'alphabétisation ou en numérotique).

## Bon d'études canadien

- Réaffectation de 12,5 millions de dollars sur six ans, à compter de 2017-2018, des ressources existantes d'Emploi et Développement social Canada pour lancer un projet pilote visant à aider un nombre accru de familles à faible revenu à profiter du Bon d'études canadien.
- Le budget de 2017 prévoit également la modification de la *Loi canadienne sur l'épargne-études* afin de permettre au conjoint ou conjoint de fait qui cohabite avec le principal responsable de demander le Bon d'études canadien et la Subvention canadienne pour l'épargne-études supplémentaire.

## Perfectionnement des compétences

La formation axée sur les compétences est un thème important du budget de cette année qui propose diverses initiatives destinées à encourager la formation continue.

Ce qu'il est important de souligner ici, c'est

l'élargissement des possibilités de formation en milieu de travail pour les étudiants et la mise sur pied d'un nouvel organisme qui appuiera l'acquisition des compétences.

- Octroi d'un financement de 221 millions de dollars sur cinq ans à Mitacs, un organisme sans but lucratif qui établit des partenariats entre l'industrie et les établissements d'enseignement, afin d'offrir jusqu'à 10 000 placements d'apprentissage intégré au travail chaque année à l'intention des étudiants de niveau postsecondaire et des diplômés canadiens. Le nombre actuel de placements qui se situe aux environs de 3 750.
- 225 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2018-2019, et 75 millions par an par la suite, afin de mettre sur pied un nouvel organisme qui appuiera l'acquisition et la mesure des compétences au Canada.
- En partenariat avec les provinces et les territoires intéressés, le secteur privé, des établissements d'enseignement et des organismes à but non lucratif, cet organisme déterminera les compétences recherchées et exigées par les employeurs canadiens; explorera de nouvelles approches novatrices en matière d'acquisition et de perfectionnement de compétences; transmettra des renseignements et des analyses pour mieux éclairer les investissements et les programmes futurs axés sur les compétences. Plus de détails concernant ce nouvel organisme seront annoncés dans les mois à venir.

## Innovation

Deuxième thème principal du budget de 2017, l'innovation tire son importance de la rétroaction issue des consultations du gouvernement. Le budget prévoit d'énormes investissements dans ce secteur pour appuyer ce qu'on appelle les "supergrappes", qui peuvent regrouper des établissements postsecondaires. Ces investissements seront concentrés sur des secteurs comme la fabrication de pointe, l'agroalimentaire, les technologies propres, les industries numériques, les sciences biologiques et de la santé, et les ressources propres, ainsi que l'infrastructure et le transport. C'est là un sujet qui a suscité des critiques par rapport à l'analyse comparative entre les sexes du budget fédéral, du fait que ces six secteurs économiques sont des secteurs d'emploi à prédominance masculine. Le budget octroie des fonds pour promouvoir la formation dans les domaines des STIM et en compétences numériques pour les groupes sous-représentés.

- 950 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, qui seront attribués par voie concurrentielle, pour appuyer un petit nombre de "supergrappes" d'innovation menées par l'entreprise – zones à haute densité d'activités commerciales qui regroupent des entreprises de toutes tailles, des établissements postsecondaires ainsi que des infrastructures et des talents spécialisés. Le concours, qui sera lancé en 2017, visera les "supergrappes" qui viennent accroître la compétitivité mondiale du Canada en mettant l'accent sur des industries très innovantes. De ces 950 millions de dollars, 800 millions proviendront de la dotation budgétaire au titre des réseaux et des grappes d'innovation annoncée dans le budget de 2016, et 150 millions proviendront des sommes affectées à l'infrastructure du transport en commun et à l'infrastructure verte dans l'Énoncé économique de l'automne 2016.
- 10,8 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, afin de permettre à PromoScience de soutenir des activités d'apprentissage dans les domaines des STIM pour les jeunes Canadiens – en particulier les groupes sous-représentés.
- 50 millions de dollars sur deux ans afin de lancer un processus concurrentiel dans le cadre duquel les organisations du secteur de la formation en compétences numériques pourront demander du financement.

## Mesures d'équité

Le budget contient une série de mesures pour remédier aux inégalités et réduire les obstacles au potentiel économique. Les changements apportés aux prestations d'assurance-emploi pour les aidants naturels et les prestations parentales d'assurance-emploi présentent un intérêt certain tout comme les modifications au Code canadien du travail.

- 7 milliards de dollars sur 10 ans, à compter de 2018-2019, afin de soutenir et de créer un plus grand nombre de places abordables et de qualité dans les garderies de l'ensemble du pays.
- 6 milliards de dollars sur dix ans pour les soins à domicile.
- 5 milliards de dollars sur dix ans pour les initiatives en matière de santé mentale.
- 11,2 milliards de dollars sur 11 ans pour l'accès à un logement abordable. Cet investissement contribuera, dans les plus grands centres en particulier, à attirer et à retenir les étudiants et les travailleurs.
- 100,9 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 20,7 millions par an par la suite, pour la création d'une stratégie nationale contre la violence fondée sur le sexe. Cette stratégie permettra d'établir un centre d'excellence au sein de Condition féminine Canada pour mieux harmoniser les ressources existantes de sorte à combattre la violence fondée sur le sexe, et inclura des mesures qui seront mises en œuvre par la Gendarmerie royale du Canada et le ministère de la Défense nationale.
- 3,6 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2017-2018, afin d'appuyer le travail du conseiller spécial du premier ministre sur les enjeux liés aux LGBTQ2 dans l'exécution de son mandat consistant à donner des conseils sur l'élaboration et la coordination du programme LGBTQ2 du gouvernement.
- Élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur l'accessibilité, qui favorisera l'égalité des chances et qui rehaussera l'inclusion et la participation des Canadiens qui ont un handicap ou des limitations fonctionnelles, en augmentant l'accessibilité et en supprimant les obstacles dans les domaines de compétence fédérale.
- 691,3 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 168,1 millions par an par la suite, afin de créer une nouvelle prestation d'assurance-emploi

d'une durée pouvant atteindre 15 semaines à l'intention des proches aidants. La nouvelle prestation visera une gamme plus vaste de situations où des particuliers offrent des soins à un membre adulte de la famille qui exige un soutien important afin de se rétablir d'une maladie ou d'une blessure grave. Les parents d'enfants gravement malades continueront d'avoir accès à des prestations pendant une période pouvant atteindre 35 semaines, ainsi qu'à une souplesse accrue leur permettant de partager ces prestations avec plus de membres de leur famille.

- Les prestations parentales d'assurance-emploi seront rendues plus souples. Les changements proposés permettront aux parents de choisir de toucher des prestations parentales d'assurance-emploi pendant une période prolongée pouvant atteindre 18 mois, à un taux de prestation inférieur fixé à 33 % de la rémunération hebdomadaire moyenne. Les prestations parentales d'assurance-emploi continueront d'être offertes au taux de prestation actuel de 55 % au cours d'une période pouvant atteindre 12 mois. La mesure visant à rendre les prestations parentales d'assurance-emploi plus souples devrait coûter 152 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et 27,5 millions par an par la suite.
- Les femmes pourront demander des prestations de maternité d'assurance-emploi d'une durée pouvant atteindre 12 semaines avant la date prévue de l'accouchement – ce qui représente une hausse par rapport à la norme actuelle de huit semaines – si elles le désirent. Cette souplesse supplémentaire devrait se chiffrer à 43,1 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2017-2018, et à 9,2 millions par an par la suite.
- Accorder aux employés sous réglementation fédérale le droit de demander à leur employeur des modalités de travail plus flexibles, comme des heures de travail souples et la possibilité de travailler à domicile. Les changements proposés offriront également à ces travailleurs de nouveaux congés non payés pour s'acquitter de leurs responsabilités familiales, pour participer à des pratiques autochtones traditionnelles et pour obtenir des soins s'ils sont victimes de violence familiale. Les changements rendront également plus flexible le congé de deuil.

## Culture autochtone

En réponse aux recommandations formulées par la Commission de vérité et réconciliation, le gouvernement investira des ressources pour appuyer les langues et les cultures autochtones. Les établissements postsecondaires autochtones et les universités et collèges non autochtones, en partenariat avec les organismes autochtones, peuvent recourir au soutien de l'Initiative des langues autochtones pour assurer la préservation et la revitalisation des langues autochtones.

- 89,9 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour appuyer les langues et les cultures autochtones. Cela comprend : 69 millions de dollars pour améliorer considérablement l'Initiative des langues autochtones – ce financement appuiera un éventail d'activités, comme la création de documents d'apprentissage, le financement de cours de langue et de camps culturels, et l'archivage des langues autochtones; 14,9 millions de dollars à Bibliothèque et Archives Canada pour appuyer la numérisation du matériel linguistique et culturel autochtone existant – le financement appuiera également l'élaboration d'un projet de témoignages oraux autochtones pour documenter le patrimoine autochtone; 6 millions de dollars au Conseil national de recherches du Canada pour élaborer, en collaboration avec des intervenants autochtones, une technologie d'information visant à préserver les histoires orales en faisant la conversion du prononcé au texte et à créer d'autres matériaux didactiques interactifs.

## Conclusion

En dépit de quelques mesures positives, le budget de 2017 marque le pas au lieu d'investir davantage dans la recherche fondamentale. Le sous-financement de ce secteur fait obstacle à l'innovation et à la croissance de l'emploi.

L'ACPPU attend avec intérêt la publication du rapport sur les sciences fondamentales. Nous poursuivrons nos démarches auprès du gouvernement pour que celui-ci renforce l'infrastructure du savoir du Canada et améliore sans cesse la qualité et l'accessibilité des études postsecondaires.